



## Travaux d'isolation

-----  
Par Fefile

Bonjour,

Un ancien employé d'une entreprise d'isolation est passé chez mes parents mercredi 15 octobre et leur a demandé la somme de 1000 euros en liquide pour faire une réparation sur le toit de leur maison.

Il a établi un devis qu'il leur a fait signer sans laisser de double à leur intention.

En découvrant qu'il s'agissait d'une arnaque, ils ont été déposés en main courante à la gendarmerie la plus proche de leur domicile.

Cette personne a en sa possession le numéro de téléphone portable de ma mère et celle-ci l'a recontacté pour signaler qu'elle ne voulait effectuer les travaux mais elle vit dans la peur que cette personne débarque chez elle dans la semaine pour effectuer ces travaux.

Que peut-elle faire pour l'en empêcher ?

merci de votre réponse.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Une main courante ne sert à rien. Il faut déposer une plainte si vous voulez une quelconque suite.

Si la personne débarque (ce qui est douteux) il faudra appeler la police immédiatement. Composer le 17.